



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6401^e séance

Jeudi 14 octobre 2010, à 18 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinić
	Brésil	M. Moretti
	Chine	M. Yang Tao
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M ^{me} Okai
	Liban	M. Khachab
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	M. Edokpa
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Quarrey
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 18 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/520, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, France, Gabon, Japon, Liban, Mexique, Nigéria, Fédération de Russie, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1945 (2010).

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Yang Tao (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise s'est abstenue dans le vote sur la résolution qui vient d'être adoptée. La Chine est extrêmement préoccupée par le rapport annuel soumis par le Groupe d'experts sur le Soudan. Nous engageons instamment ce groupe à baser ses travaux sur les principes d'objectivité et de responsabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 15.